

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019039

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Election d'un nouveau conseiller municipal appelé à siéger au sein de commissions municipales permanentes

Le 23 mai 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 17 mai 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE, Nadia LE BOURNOT, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Romain VITEAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Maryvonne BOQUET :

Monsieur Olivier LEGOIS a démissionné, au 28 janvier 2019, de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la formation de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, il convient de désigner un nouveau conseiller municipal pour le remplacer au sein des commissions municipales permanentes ci-dessous et constituées des membres suivants :

« **Urbanisme – Travaux – Développement durable** » : Olivier BOUTON - Séverine HULBACH - Pierre DUCOLONER - Brigitte ZINS - Jean-Jacques DULONG - Didier LECRENAIS – Thérèse GILBERT - Christophe NICOLAU - Marc MACAN – **Olivier LEGOIS**

« **Finances - Sécurité** » : Gérard DIAZ – Christophe JEDRECY - Brigitte ZINS - Didier LECRENAIS - Claudine KIEFFER - Béatrice CROS - Elsa CAUDY – Nadia LE BOURNOT - Marc MACAN – **Olivier LEGOIS**

Dès lors, il convient de modifier la délibération n° DEL2014029 du conseil municipal du 14 avril 2014 portant sur la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions municipales permanentes, elle-même modifiée par les délibérations suivantes :

- DEL2016013 du conseil municipal du 24 mars 2016,
- DEL2016112 du conseil municipal du 18 novembre 2016,
- DEL2017009 du conseil municipal du 3 mars 2017,

portant sur l'élection de nouveaux conseillers municipaux appelés à siéger au sein des commissions municipales permanentes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2014-028 du conseil municipal du 14 avril 2014, portant sur la création et la composition des commissions municipales permanentes ;

Vu la délibération n°DEL2014029 du conseil municipal du 14 avril 2014 portant sur la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger dans les commissions municipales permanentes, modifiée par les délibérations susvisées ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

Considérant que le nombre des membres du conseil municipal appelés à siéger dans les commissions a été fixé à 10 ;

Considérant que la composition des commissions municipales permanentes est établie selon le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant la démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Olivier LEGOIS, effective au 28 janvier 2019, membre de la liste « Dourdan, une histoire d'avenir » ;

Considérant la nécessité de désigner un membre du conseil municipal de la même liste pour remplacer Monsieur Olivier LEGOIS au sein des deux commissions municipales permanentes suivantes : « Urbanisme – Travaux – Développement durable » et « Finances - Sécurité ».

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Est candidat :

- o **Alessandro BERTONE**, de la liste élue « Dourdan, une histoire d'avenir », en tant que membre de la commission « **Urbanisme – Travaux – Développement durable** »
- o **Alessandro BERTONE**, de la liste élue « Dourdan, une histoire d'avenir », en tant que membre de la commission « **Finances – sécurité** »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de désigner** le nouveau membre appelé à siéger au sein des commissions municipales permanentes suivantes, selon le principe de représentation proportionnelle, comme suit :
 - o **Alessandro BERTONE** en tant que membre de la commission « **Urbanisme – Travaux – Développement durable** »
 - o **Alessandro BERTONE** en tant que membre de la commission « **Finances - sécurité** »
- **de modifier** les délibérations suivantes :
 - DEL2014029 du conseil municipal du 14 avril 2014,
 - DEL2016013 du conseil municipal du 24 mars 2016,
 - DEL2016112 du conseil municipal du 18 novembre 2016,
 - DEL2017009 du conseil municipal du 3 mars 2017,
- **de dire** que toutes les autres dispositions des délibérations susvisées restent inchangées.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 4 JUN 2019
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

